

## Le "Principe de fraternité" étendu à l'infini : les passeurs remercient le conseil constitutionnel "

Article rédigé par *L'Incorrect*, le 10 juillet 2018

Source [L'Incorrect] Face au Congrès réuni à Versailles, Emmanuel Macron s'est montré décevant, multipliant truismes et banalités, probablement agencés à la va-vite par des prête-plume compétents mais las de devoir écrire encore et encore des discours désormais connus d'avance.

Le Président a notamment demandé qu'un patriotisme « nouveau » se lève, avant d'opposer, comme à son habitude, les forces progressistes aux forces nationalistes : « *La frontière véritable qui traverse l'Europe aujourd'hui est celle qui sépare les progressistes des nationalistes. Nous en avons pour au moins une décennie. L'Europe des assoupis est terminée : un combat est en train d'être mené. Le débat est clairement posé* ». Pour certains, à l'image des membres du Conseil constitutionnel, le débat n'est pas seulement posé ; il est tranché.

Plus que jamais juridiction constitutionnelle depuis l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité par l'inconscient Nicolas Sarkozy, le Conseil constitutionnel n'en reste pas moins constitué de personnalités extrêmement politisées dont les biais se font de plus en plus prégnants. La réponse donnée par le Conseil constitutionnel à la question posée par Cédric Herrou en est l'illustration la plus manifeste. Invité du dernier Festival du cinéma de Cannes, Cédric Herrou adressait un doigt d'honneur à ses critiques depuis le tapis rouge, entouré par les migrants qu'il avait aidés à franchir illégalement nos frontières, dans une photo qui a fait le tour du monde. Comme c'est d'usage, cette photo fut l'occasion idoine pour les pipoles moralistes de fustiger la politique migratoire de la France, pourtant si laxiste.

Le Conseil constitutionnel a-t-il été sensible au bruit médiatique ? La question peut se poser quand on écoute attentivement les justifications de Laurent Fabius, actuel président du Conseil : « *À l'instar de la liberté et de l'égalité qui sont les deux autres termes de la devise de notre République, la fraternité devra être respectée comme principe constitutionnel par le législateur et elle pourra être invoquée devant les juridictions* ». Résumons : saisi par Cédric Herrou, le passeur le plus connu de France, le Conseil constitutionnel a donc un peu plus étendu le champ des possibles pour tous ceux qui souhaiteraient aider les étrangers en situation irrégulière, en autorisant leur transport à titre gratuit.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://lincorrect.org/le-principe-de-fraternite-etendu-a-linfini-les-passeurs-remercient-le-conseil-constitutionnel>